

François De Smet "Le nombre de naturalisations va baisser"



L'ECHO - 31 Mai 2016
Page 7

LES PHRASES CLÉS "Avant 2013, il était assez facile d'obtenir la nationalité belge. Depuis, on a resserré les conditions d'acquisition." "Nous pourrions trouver un intérêt commun à travailler sur davantage de canaux légaux économiques." "Depuis le début de l'exode syrien, au plan européen, nous hébergeons environ un à deux demandeurs ..."

LES PHRASES CLÉS

"Avant 2013, il était assez facile d'obtenir la nationalité belge. Depuis, on a resserré les conditions d'acquisition."

"Nous pourrions trouver un intérêt commun à travailler sur davantage de canaux légaux économiques."

"Depuis le début de l'exode syrien, au plan européen, nous hébergeons environ un à deux demandeurs d'asile pour 1.000 habitants. Cela reste gérable."

"Aucun candidat terroriste ne renoncera à son action parce qu'il risque de perdre sa nationalité. Il est déjà dans un univers où ce genre de contingence n'a plus d'importance."

Ce mardi, le Sénat organise un débat public sur l'acquisition de la nationalité en Belgique. Depuis 1984, notre nationalité est régie par le Code de la nationalité belge. Mais dans les 150 ans qui ont précédé, la législation n'a pas toujours été claire. Elle a parfois changé au gré des intérêts des autorités, puis une série de raisons économiques ou émancipatoires l'ont emporté.

Ce mardi sort également en librairie l'ouvrage "Devenir Belge", publié par les éditions Wolters Kluwer et Myria, le Centre fédéral Migration. Quatre auteurs ont uni leurs forces: Frank Caestecker (UGent) et Bernadette Renaud (UCL) traitent les aspects historiques et juridiques, Thierry Eggerickx (UCL) et Nicolas Perrin (statisticien) abordent les tendances démographiques. François De Smet, directeur de Myria, signe l'introduction de l'ouvrage. Il a répondu à nos questions.

Pourquoi ce livre?

L'octroi de la nationalité a subi une révision profonde en 2012. Nous pensons que le temps était venu, quatre ans après, de retracer le fil des différentes réformes du code en s'appuyant sur une mise en perspective historique de l'octroi de la nationalité en Belgique.

Peut-on considérer que la Belgique est un pays où la nationalité s'acquiert facilement?

Moins aujourd'hui qu'hier. Avant 2013, il était assez facile d'obtenir la nationalité belge. Il suffisait de 7 années de séjour légal en Belgique et de ne pas avoir commis de faits graves. En 2012, on a resserré les conditions d'obtention de la nationalité belge. Celle-ci peut à présent s'obtenir après 5 ou 10 ans selon les cas. Dans la trajectoire de 5 ans, il faut apporter la preuve de la connaissance d'une des langues nationales, d'une forme de participation à la vie économique et d'une intégration sociale. Pour la formule sur 10 ans, il suffit de connaître une des langues nationales et de participer à la vie de la communauté d'accueil, en suivant par exemple un parcours d'intégration. Comme on le voit, la philosophie a totalement changé. La nationalité est devenue la sanction d'un parcours d'intégration réussi. C'est en quelque sorte la cerise sur le gâteau. Le vieux débat est celui-ci: l'octroi de la nationalité doit-il favoriser l'intégration ou doit-il au contraire récompenser la fin d'un processus d'intégration plus ou moins long? Il y a des arguments en faveur des deux thèses. Mais on se situe aujourd'hui clairement dans la seconde logique.

Cette réforme du dispositif va-t-elle faire diminuer le nombre de naturalisations?

C'est l'objectif. Il subsiste encore un important arriéré de dossiers de naturalisation à la Chambre qui doivent être examinés selon l'ancienne législation. Après cela, on sentira les effets du durcissement introduit en 2012. Le nombre de naturalisations devrait effectivement baisser.

L'octroi de la nationalité est assez mal perçu par l'opinion publique qui craint une invasion migratoire, une perception renforcée par la forte natalité des immigrés extra-européens. Comment rassurer sur ce point?

Je comprends les peurs liées à l'immigration et on pourrait les discuter - la dernière crise, malgré son ampleur, était gérable sans bousculement démographique. Mais ne confondons pas avec la nationalité. Il faut se dire que nous allons devenir un continent de plus en plus vieux, entouré de contrées caractérisées par une démographie dynamique. Nous pourrions trouver un intérêt commun à travailler sur davantage de canaux légaux économiques. Ceux qui viennent ici ont envie de contribuer à la vie économique du pays d'accueil. Quant à la nationalité, c'est un processus qui devrait rassurer les citoyens, car une demande d'acquisition ou de naturalisation témoigne avant tout d'une démarche volontaire des personnes concernées.

La Belgique affiche une densité de population parmi les plus élevées au monde. Les écoles bruxelloises sont surpeuplées en raison de la poussée migratoire. Faut-il continuer à ouvrir nos frontières à la migration?

Il faut se demander quels sont nos besoins économiques à long terme. Compte tenu du vieillissement démographique, il est probable qu'il faille compenser avec de la main-d'oeuvre importée sur plusieurs dizaines d'années. D'autre part, le flux actuel de migrants doit être relativisé. Depuis le début de l'exode syrien, au plan européen nous hébergeons environ un à deux demandeurs d'asile pour 1.000 habitants. Cela reste gérable. Concernant Bruxelles, il est vrai que les nouveaux arrivés ont tendance à se concentrer dans les villes. Mais le choix du domicile est libre en Belgique.

Les pays européens ne risquent-ils pas de provoquer un "Brain drain", c'est-à-dire une fuite des cerveaux au sein de pays qui ont justement besoin de ces personnes pour sortir du sous-développement?

La question peut être considérée de manière globale ou individuelle. Au niveau individuel, il est difficile de dire à un candidat à l'immigration qu'il serait plus utile dans son pays et que sa place est là-bas. L'immigration est un moyen légitime pour les gens d'obtenir ailleurs une vie meilleure. Au niveau global, les migrants ne sont pas entièrement coupés de leur pays d'origine. Chaque année, les diasporas envoient des dizaines de milliards d'euros vers les pays du Sud, ce qu'on appelle "rémittances". Ces volumes dépassent de loin les budgets consacrés par les pays riches à la coopération au développement.

Comment considérez-vous l'idée de frapper de déchéance de nationalité les djihadistes d'origine allochtone?

Je suis sceptique. Aucun candidat terroriste ne renoncera à son action parce qu'il risque de perdre sa nationalité. Il est déjà dans un univers où ce genre de contingence n'a plus d'importance. Donc ce type de mesure n'a de sens que symbolique, et est à ranger parmi les mesures servant à rassurer l'opinion publique, sans impact sur le monde réel.

N.B.: La participation au débat est gratuite, mais l'inscription est obligatoire.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Copyright © 2016 Mediafin. Tous droits réservés